



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 08 JUILLET 2026

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 034-213400252-20260708-2026_060_0807-DE

N° 2026-060	L'an deux mille vingt-six et le huit juillet à 18 h30. Le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel SANCHEZ, Maire.
Date convocation : 02/07/2026	
Présents :	M. Michel SANCHEZ, M. Vincent CANALS, Mme Christine PUECH, M. Christian CASSAN, Mme Sabine RATIÉ, M. Christophe VIDAL, Mme Marie-Agnès SCHERRER, M. Thomas PEIXOTO, Mme Nathalie CERVERA, Mme Sylvie FITOUSSI, M. Jean-Paul AUCOUTURIER, M. Manuel NIETO, Mme Armelle JULIEN, M. Mathieu LABORDE, Mme Delphine GENEUREUX, M. Olivier STROOBANTS
Absents - Excusés	
Procurations :	M. Philippe BERTRAND donne procuration à M. Michel SANCHEZ Mme Geneviève CAUSSIDERY donne procuration à M. Marie-Agnès SCHERRER M. Johan MOUISSON donne procuration à Mme Delphine GENEUREUX
Elus en exercice : 19 Présents : 16 Absents : 0 Procurations : 3 Votants : 19	Objet : Attribution MAPA 2026-10 - Travaux de réhabilitation toiture école Secrétaire de séance : Vincent CANALS

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée délibérante la consultation lancée en Marché à Procédure Adaptée le 22/05/2026 pour le marché de travaux de réhabilitation de la toiture de l'école sur le BOAMP JO n° 26-50841 (publication du 22/05/2026) et sur la plateforme mairie BASSAN sur AWS.

La date limite de dépôt des offres était fixée au vendredi 12 juin 2026 à 12 heures.

A cette date, quatre offres ont été réceptionnées. La Commission MAPA s'est réunie le jeudi 18 juin 2026, pour procéder à l'analyse des offres, avec le cabinet ACEB (voir rapport d'analyse des offres en annexe)

C'est l'entreprise **CORRECHER** qui a été retenue avec la note égale à 88,00 /100 pour un montant total des travaux de réhabilitation de la toiture de l'école s'élevant à 90 509,45 € HT, selon deux critères :

- Le prix pour 40%
- La valeur technique de l'offre pour 60%

Le début des travaux est fixé au 06 juillet 2026 pour une durée de travaux de 1 mois.
La fin des travaux est prévue le 14 août 2026 (hors aléas et imprévus)

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré à l'unanimité,

- **VALIDE** le choix de l'entreprise pour les missions définies dans le MAPA N° 2026-10
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement et toutes les pièces du marché.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe qu'en vertu du décret N° 83.1025 du 29/11/83 concernant les relations entre l'administration et les usagers (art 9) (J.O. du 03/12/1983) modifiant le Décret 65.25 du 11 janvier 1965 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative (Art 1 - A 16).
- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif par le site Internet www.telerecours.fr, dans un délai de DEUX MOIS à compter de la présente notification.
- Transmis au représentant de l'Etat, le 10 juillet 2026
- Affiché en Mairie le 10 juillet 2026

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Michel SANCHEZ

Le Secrétaire de séance,



Vincent CANALS